

## ASSEMBLÉE DU 2018-07-03

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 3 juillet 2018, à 19h30, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Madame la mairesse, Francine Fortin, Madame la conseillère; Madeleine Lefebvre, Messieurs les conseillers; Marc Gaudreau, Sonny Constantineau et Maurice Richard, formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Sont absents: Sophie Beaudoin, conseillère  
Philippe Laramée, conseiller

**RÉSOLUTION NO 2018-07-138** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-07-139** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2018.

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-07-140** Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 juin 2018.

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 juin 2018, tel que rédigé.

## ASSEMBLÉE DU 2018-07-03

ADOPTÉE

### PAROLE AU PUBLIC,

M. Jean-Yves Brisson demande pourquoi il doit enlever son abri tempo dans le parc industriel et pas le garder tel que fait la Ville de Gatineau. Il mentionne que s'il retire son abri, il va gaspiller son sel.

Madame la mairesse répond que la Ville de Gatineau a leur propre règlement et la Ville de Maniwaki applique les règlements de la Ville de Maniwaki.

M. Jean-Yves Brisson demande si tous les commerces itinérants ont besoin de permis d'opération.

Madame la mairesse lui répond oui, ils doivent avoir un permis d'affaires.

**RÉSOLUTION NO 2018-07-141** Pour adjuger la soumission "Réhabilitation des puits PP1, PP3, PP4 et PP5" - S-75.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour la réhabilitation des puits PP1, PP3, PP4 et PP5;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu (une) 1 soumission qui se lit comme suit;

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES
R.J. Lévesque et Fils Ltée	97 153.88 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue la seule offre reçue, soit celle de «R.J. Lévesque et Fils Ltée» au montant de 97 153.88 \$, incluant les taxes applicables, comme étant la seule soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-75 "Réhabilitation des puits PP1, PP3, PP4 et PP5".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-07-142** Pour adjuger la soumission intitulée: « Achat d'un camion 10 roues 2018 ou 2019, avec équipements de déneigement ».

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 10 roues 2018 ou 2019, avec équipements de déneigement ;

### ASSEMBLÉE DU 2018-07-03

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu (deux) 2 soumissions qui se lisent comme suit;

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes applicables)</b>
Équipements Lourds Papineauville Inc.	332 629.75 \$
Centre du Camion Mont-Laurier Inc.	331 281.39 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue l'offre la plus basse soit celle de « Centre du Camion Mont-Laurier 2009 Inc. » au montant de 331 281.39 \$ incluant les taxes, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-22.4 « Achat d'un camion 10 roues 2018 ou 2019, avec équipements de déneigement »

ET QUE

le directeur général ou le greffier ou la trésorière est autorisé(e) à signer tous les documents relatifs à la soumission pour en donner plein effet.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-07-143** Pour octroyer le contrat d'achat du panneau numérique.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à une demande de prix pour l'achat et l'installation d'un panneau numérique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été envoyée à 3 fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) offres qui se lisent comme suit;

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)</b>
Libertevision Inc.	55 911.19 \$
Alex Néon	58 371.09 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

## ASSEMBLÉE DU 2018-07-03

QUE

soit retenue l'offre la plus basse reçue, soit celle de "Libertevision" pour un montant de 55 911.19 \$, incluant les taxes applicables et conforme aux exigences.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-07-144** Pour octroyer le contrat de concassage de béton et d'asphalte.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à une demande de prix pour le concassage de béton et d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été envoyée à 5 fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) offres qui se lisent comme suit;

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)
Tronçonnage Gagnon	86 231.25 \$
Construction Edelweiss	146 009.34 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue l'offre la plus basse reçue, soit celle de "Tronçonnage Gagnon" pour un montant de 86 231.25 \$, incluant les taxes applicables et conforme aux exigences.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2018-07-145** Pour payer des fournisseurs.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs s'élève à 520 193,85 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

## ASSEMBLÉE DU 2018-07-03

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les fournisseurs ci-haut mentionnés, pour un montant de 520 193,85 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes fournisseurs.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DE RAPPORTS,**

La mairesse dépose le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes pour l'année 2017.

**RÉSOLUTION NO 2018-07-146** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h45.

ADOPTÉE

---

Francine Fortin, mairesse

---

M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier